



**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE LA MER**

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES**

**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE  
ET DE L'EMPLOI**

**MINISTÈRE  
DE L'ALIMENTATION,  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE**

**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

**MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS**

**SECRETARIAT D'ÉTAT  
À L'ÉCOLOGIE**

**MINISTÈRE CHARGÉ  
DE L'OUTRE-MER**

**PREFECTURE DE LA  
RÉGION GUADELOUPE**

**PREFECTURE DE LA  
RÉGION MARTINIQUE**

Avec la contribution des établissements publics :



# PLAN D'ACTION CHLORDECONE EN MARTINIQUE ET EN GUADELOUPE

2008-2010

Rapport interministériel d'activité

Année 2009

*mars 2010*

Le présent rapport a été établi par la Direction générale de la santé en collaboration avec les ministères et les opérateurs concernés.

Il a été transmis :

- au Premier ministre,
- au Ministre d'Etat, Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer,
- à la Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,
- à la Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,
- au Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,
- à la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- à la Ministre de la santé et des sports,
- à la Ministre chargée de l'outre-mer, auprès du ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,
- à la Secrétaire d'Etat à l'écologie,
- au Secrétaire d'Etat à la consommation,
- au Préfet de la Guadeloupe,
- au Préfet de la Martinique,
  
- au Directeur général de l'AFSSA,
- au Directeur général de l'AFSSET,
- au Président du BRGM,
- au Directeur général du CIRAD,
- au Directeur général du CEMAGREF,
- au Président directeur général d'IFREMER,
- à la Présidente de l'INRA,
- à la Directrice générale de l'INPES,
- au Président de l'INSERM,
- à la Directrice générale de l'InVS,
- à la Directrice générale de l'Institut Pasteur,
- au Président de l'IRD,
- au Directeur de l'ODEADOM,
- au Directeur général de l'ONEMA,
- au Président de l'Université des Antilles et de la Guyane.

**PLAN D'ACTION CHLORDECONE  
EN MARTINIQUE ET EN GUADELOUPE  
2008-2010**

Rapport interministériel d'activité  
Année 2009

**SOMMAIRE**

Page	
	<a href="#">Avant-propos</a> 3
	<a href="#">Coordinateur interministériel du plan chlordécone</a> 4
	<a href="#">Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer</a> 5
	<a href="#">Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales</a> 8
	<a href="#">Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi</a> 10
	<a href="#">Ministre de l'alimentation, l'agriculture et de la pêche</a> 13
	<a href="#">Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche</a> 17
	<a href="#">Ministre de la santé et des sports</a> 19
	<a href="#">Préfet de la Guadeloupe</a> 21
	<a href="#">Préfet de la Martinique</a> 24

[Annexe](#) : Plan d'action chlordécone en Martinique et en Guadeloupe  
2008-2010

## Avant-propos

Le chlordécone est un produit antiparasitaire qui a longtemps été utilisé en Martinique et en Guadeloupe pour lutter contre le charançon du bananier. Cette substance très stable a été détectée dans les sols et peut contaminer certaines denrées végétales ou animales ainsi que les eaux de certains captages. Une telle contamination constitue une préoccupation sanitaire, environnementale, agricole, économique et sociale. Prise en compte dans le Plan national santé environnement (PNSE) adopté en 2004, elle a mobilisé l'Etat et ses opérateurs, au sein de plans locaux lancés par les préfets dès 1999.

Le « plan d'action chlordécone 2008-2010 en Martinique et Guadeloupe » a été annoncé par le Premier ministre lors de son déplacement aux Antilles les 4 et 5 janvier 2008 afin de renforcer les actions et mesures concernant cette contamination.

Le présent rapport regroupe les rapports d'activité 2009 et les orientations 2010 des ministères, préfectures et opérateurs qui interviennent dans le plan chlordécone.

### **Les résultats marquants de l'année 2009 peuvent être ainsi résumés.**

- Les actions du programme Jardins familiaux (JAFA) sont passées au stade de la mise en œuvre sur le terrain en 2009. Elles ont permis de proposer aux particuliers, identifiés comme les plus soumis au risque d'être exposés, des conseils en nutrition ainsi qu'une analyse du sol de leur jardin potager. Elles sont l'occasion d'instaurer un dialogue de proximité.
- L'Ifremer a publié, en novembre 2009, un rapport visant à dresser l'état de la contamination chimique de la faune halieutique côtière des Antilles françaises.
- Le Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux a remis en février 2009 un rapport sur les laboratoires d'analyses en Martinique et en Guadeloupe. Il recommande de renforcer les capacités locales d'analyses, ce qui permettra d'orienter les aides financières à apporter aux laboratoires pour développer leurs équipements et leurs interventions.
- Installé en mars 2008, le Comité scientifique international du volet santé du plan a remis son rapport en décembre 2009. Une première synthèse a été remise en octobre 2009.
- En 2009, un registre des cancers a été mis en place en Guadeloupe en complément de celui de la Martinique, lui-même renforcé. Un registre des malformations congénitales a été lancé.

- Au cours de l'année 2009, les plans de surveillance et de contrôle des denrées d'origine végétale et animale, y compris de celles de la mer et des rivières, ont été significativement renforcés. Ces plans ont également concerné les denrées importées afin de garantir la sécurité de l'ensemble des produits, quelle que soit leur origine. En parallèle, l'information du consommateur sur les produits mis sur le marché a été améliorée.

- Les Préfets de Martinique et de Guadeloupe ont pris, les 23 et 22 septembre 2009, des arrêtés préfectoraux portant interdiction de commercialisation et de consommation de produits de la mer pour les espèces et les zones incriminées. Un médiateur, membre du Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux, a été nommé afin de continuer à aider les aquaculteurs en arrêt de commercialisation dans leur démarche de reconversion.

- L'INPES a remis en avril 2009 un rapport sur les connaissances, les perceptions et les comportements de la population antillaise.

- Une agence de communication locale a été recrutée par les Préfets des deux départements pour assurer l'accompagnement de la communication sur le plan d'action chlordécone aux Antilles.

- Mis en place en 2009, le programme d'interventions territoriales de l'Etat (PITE) commun à la Guadeloupe et à la Martinique a permis d'acquérir une meilleure flexibilité et la réactivité budgétaire nécessaire à la conduite des actions locales.

### **Pour 2010, l'accent sera mis en particulier sur les points suivants.**

- Mise en place d'une communication locale et d'une concertation autour des recommandations du rapport du Comité scientifique international du volet santé du plan et de la publication des premiers résultats de l'étude Karuprostate au cours du premier semestre 2010.

- Mise en œuvre de recherches complémentaires et d'actions de veille et de surveillance de l'impact sanitaire des pesticides, à partir des propositions du Comité scientifique international du volet santé du plan.

- Renforcement des actions du plan relatives à la production halieutique, notamment en termes d'amélioration des connaissances sur les niveaux et les lieux de contamination, afin de mettre en œuvre des mesures de gestion adaptées. Développement de l'accompagnement des pêcheurs et des auto-consommateurs des produits de la pêche.

- Organisation, en mai 2010, d'un séminaire scientifique international sur les perspectives de recherche relatives à la dépollution des sols. Il conditionnera l'orientation des futures recherches dans ce domaine.

Le bilan du premier plan d'action chlordécone 2008-2010 en Martinique et en Guadeloupe sera rédigé fin 2010. Un second plan sera proposé au cours du deuxième semestre 2010.

## Coordinateur interministériel du plan chlordécone

### **1. Rôle du coordinateur**

Le Directeur général de la santé (MSS) assure la coordination interministérielle du plan et veille à la cohérence de sa mise en œuvre. Il s'assure de l'implication des ministères et des opérateurs impliqués, et du bon avancement du plan. Il propose les inflexions au plan. Il préside le comité de pilotage national.

L'équipe du coordinateur est constituée du coordinateur, d'un chargé de mission interministériel national et de deux membres du bureau de l'alimentation et de la nutrition de la direction générale de la santé. Elle s'appuie sur un chargé de mission interrégional placé auprès des préfets de Martinique et de Guadeloupe.

### **2. Principales actions de coordination en 2009**

- En collaboration avec le ministère chargé de l'intérieur, création pour 2009 et 2010 d'un "programme d'interventions territoriales de l'Etat" (PITE chlordécone) dont la coordination est assurée par le préfet de Martinique.
- Organisation et suivi des quatre réunions du comité de pilotage national restreint aux ministères ou élargi aux opérateurs ainsi que des réunions sur des sujets spécifiques tels que les laboratoires d'analyses ou le système d'information géographique (SIG).
- Mise en place d'un tableau de suivi et de mise en œuvre des recommandations du rapport de l'OPECST présenté le 1<sup>er</sup> juillet 2009 au Comité de pilotage national chlordécone.
- Mise en place d'un tableau de suivi et de mise en œuvre des recommandations du Comité scientifique international du volet santé du plan.
- Mise à jour du tableau de suivi du plan d'action chlordécone.

### **3. Perspectives et orientations pour 2010**

- Développement de la communication locale, en s'appuyant sur l'agence de communication locale "Mots d'ici" recrutée en 2009, pour préparer et accompagner la publication des premiers résultats des études santé (*Ti moun*, enquête sur l'incidence de l'exposition au chlordécone sur les issues de grossesse et sur le développement des enfants ; *Karuprostate*, enquête sur les conséquences des expositions au chlordécone et le cancer de la prostate) qui devraient être rendus publics au cours du premier trimestre 2010.
- Communication sur les conclusions du rapport du Comité scientifique international du volet santé du plan, et coordination de la mise en œuvre de ses recommandations.

- Coordination de la mise en œuvre des recommandations de l'OPECST.
- Préparation du bilan du plan d'action 2008-2010, du futur plan d'action chlordécone et du futur PITE chlordécone.



**MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
ET DE LA MER  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NEGOCIATIONS SUR  
LE CLIMAT**

*Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR)*

*Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature -  
Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB)*

**1. Rôle en 2009 du ministère dans le plan chlordécone 2008-2010 :**

Le MEDDeM est particulièrement impliqué dans les actions du plan visant à renforcer la connaissance et la surveillance des milieux aquatiques, actions de la compétence de la DEB et mises en œuvre par ou avec le concours des DREAL, de l'ONEMA et des organismes publics associés, ainsi que les actions relatives aux possibilités de dépollution des sols via les conventions entre la DGPR et le BRGM.

Le MEDDeM contribue financièrement au plan. La DGPR et la DEB contribuent au PITE et la DGPR à l'investissement en matériel d'analyse par le BRGM dans le cadre de sa mission de laboratoire de référence d'analyse de la chlordécone dans les sols.

Le MEDDeM contribue aux actions d'information du public en tant que cotutelle de l'AFSSET.

**2. Principales réalisations en 2009 :**

*Axe 1 : connaissance des milieux*

- Bilan de la contamination des eaux continentales et littorales et diagnostic de la faune aquatique.
  - o *Eaux littorales.*
    - Publication du rapport de l'Ifremer visant à faire le point sur la contamination chimique de la faune halieutique côtière des Antilles françaises (Martinique et Guadeloupe)<sup>1</sup> – travaux réalisés dans le cadre de la convention Ifremer-ONEMA, d'une part, et les plans de contrôle et de surveillance mis en

---

<sup>1</sup> Bertrand J.A., A. Abarnou, G. Bocquené, J.F. Chiffolleau, L. Reynal, 2009. Diagnostic de la contamination chimique de la faune halieutique des littoraux des Antilles françaises. Campagnes 2008 en Martinique et en Guadeloupe. Ifremer, Martinique, 136 p. <http://www.ifremer.fr/docelec/doc/2009/rapport-6896.pdf>

œuvre par les DSV de Martinique et de Guadeloupe, d'autre part. Les résultats de cette étude montrent une situation très contrastées selon les zones de prélèvement et les espèces, entre une absence de contamination décelable ou un niveau très faible de contamination dans la plus grande partie des échantillons (335 échantillons sur 408 analysés sous la valeur de 20 µg/kg p.f.) et des valeurs très significatives (≈ 1 000 µg/kg p.f.) pour certains d'entre eux.

La contamination de la faune apparaît ainsi en relation étroite avec les caractéristiques des habitats ; c'est notamment dans les systèmes relativement fermés situés au pied des bassins versants contaminés que les concentrations les plus élevées ont été observées, la contamination diminuant très rapidement avec l'hydrodynamisme et l'éloignement des sources de contamination insulaires. Parmi les espèces étudiées, celles qui présentent les plus fortes contaminations sont des espèces vivant de façon plus ou moins permanente en contact avec des dépôts terrigènes.

- Démarrage du projet « CHLORETRO » d'une durée de 2 ans dont l'objectif est d'identifier les processus qui gouvernent la bioaccumulation et le devenir de la chlordécone dans les réseaux trophiques marins côtiers de la Martinique – financements ONEMA – ODE – DSDS – Ifremer.

- *Eaux continentales.* Lancement d'une étude d'une durée de 2 ans visant à caractériser la vulnérabilité des nurseries dulçaquicoles de Guadeloupe et de Martinique face à la charge en chlordécone des eaux, en étudiant notamment les réponses écotoxicologiques de juvéniles de trois espèces patrimoniales – étude menée dans le cadre d'une convention de partenariat UAG/ODE/Diren signée en 2009.

- Etude des possibilités de traitement du chlordécone dans les sols – action 6 : rapport rédigé en décembre 2009 (en cours de validation).
- Lancement d'une étude sur les possibilités de traitement du chlordécone dans les sols – nouvelle action (ou action complémentaire à l'action 7) : amélioration des méthodes d'analyse dans les sols (produits de dégradation) et test de deux procédés de dépollution – convention DGPR – BRGM – sur budget Grenelle.
- vVia l'étude précédente, financement de matériel d'analyse qui servira pour le BRGM également dans le cadre de son travail de laboratoire de référence pour l'analyse dans les sols (voir rapport sur les laboratoires).

## ***Axe 2 : Réduire l'exposition et mieux connaître les effets sur la santé***

- Action 22 – sous programme 2 - autoconsommation - eaux de sources : la DSDS et le BRGM ont caractérisé en Guadeloupe les niveaux de contamination des résurgences d'eau naturelles non exploitées (bord de route).

### 3. Perspectives et orientations pour 2010 :

- Eaux continentales et littorales : poursuite de la caractérisation de l'état des milieux aquatiques (contamination des eaux de surfaces et de leurs sédiments) notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), la chlordécone ayant été identifié comme polluant spécifique de l'état écologique.
- Eaux souterraines :
  - o Dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE un bilan de la contamination des eaux souterraines a été lancé en Guadeloupe, il faudrait prévoir d'en faire de même en Martinique.
  - o Action 22 – sous partie 2 : il est prévu de conduire en Martinique une action similaire à celle menée en Guadeloupe. L'étude de la contamination des résurgences non exploitées (de bord de route) sera conduite à partir des données déjà collectées par le BRGM qui seront complétées par des données ODE et DSDS.
  - o L'étude des mécanismes de transferts de la chlordécone des sols vers les eaux souterraines proposée pour 2009 aux financements ONEMA (25%), ODE (19,5%), FEDER (11,1%), Région (4,4%), BRGM (40%), n'a pu être lancée faute d'engagements financiers suffisants de ONEMA et de l'ODE. La demande locale est cependant très forte. La recherche de nouvelles sources financières est donc nécessaire.
- Diagnostic de la faune aquatique : caractérisation de la contamination du biote, identification des espèces représentatives de l'état des milieux aquatiques dans le cadre de la DCE ; poursuite des études « Devenir de la chlordécone dans les réseaux trophiques marins antillais » et « Réponses écotoxicologiques de juvéniles d'espèces locales à la chlordécone » débutées en 2009.
- Réalisation de tests d'écotoxicité chronique complémentaires par l'INERIS : mise en œuvre d'essais écotoxicologiques par l'INERIS pour diminuer le facteur de sécurité (« Assessment Factor ») relatif à la PNEC eau de la chlordécone et ainsi affiner la valeur de la Norme de Qualité Environnementale (NQE) de cette substance pour la matrice eau.

- Poursuite de la nouvelle action sur les méthodes d'analyse et les procédés de dépollution et mise au point d'un nouveau procédé ou adaptation d'un procédé existant si besoin (microbiologique)
- Etudier l'opportunité de créer une fiche action laboratoire de référence : le BRGM a été identifié comme laboratoire de référence pour les analyses de sols. AQUAREF pourrait l'être pour les eaux. Cette action AQUAREF viendrait appuyer les actions de développement des capacités d'analyses locales.

**MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (MIOMCT)  
et MINISTERE CHARGE DE L'OUTRE-MER**

*Délégation générale à l'outre-mer*

*Direction de la modernisation et de l'action territoriale*

**1. Rôle du ministère :**

Le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales coordonne l'action du gouvernement dans les départements et régions d'outre-mer et participe à l'élaboration et la mise en œuvre des règles applicables dans ces collectivités.

Il intervient sur le dossier chlordécone à deux titres :

- la délégation générale à l'outre-mer (DEGEOM) a pour rôle l'impulsion et la coordination des politiques publiques outre-mer ;
- la direction de la modernisation et de l'action territoriale (DMAT) intervient dans le cadre du Programme des interventions territoriales de l'Etat (PITE - programme 162).

**2. Principales réalisations en 2009 :**

La délégation générale à l'outre-mer contribue aux travaux du Comité de pilotage du plan chlordécone, veillant tout particulièrement au renforcement des mesures de protection des populations et à celles visant à accompagner les producteurs affectés par la pollution des sols et des eaux.

Le ministère de l'outre-mer a, par ailleurs, participé au financement de l'action jardins familiaux (JAFA) via des crédits versés dans le cadre du PITE à hauteur de 408 333 € en 2009. Fin 2009, 5 250 foyers ont été enquêtés et accompagnés dans le cadre de ce programme, en Martinique, selon les services de la préfecture.

Une contribution financière a, en outre, été apportée à la recherche agronomique pour un montant de 93 750€ versé en septembre 2007 au CIRAD pour des études en cours.

En 2009, la DMAT a activement œuvré à la mise en œuvre de la nouvelle action du PITE « Plan chlordécone en Martinique et en Guadeloupe » : désignation d'un préfet coordonnateur, mise en place des crédits, habilitations des différents services, animation du dialogue de gestion, détermination du volet performance de l'action.

L'inscription de cette action au sein du PITE contribue à améliorer la conduite de l'action interministérielle de l'Etat sur ce territoire, en mettant à disposition du préfet coordonnateur une enveloppe budgétaire unique « fongibilisée » en provenance de six programmes contributeurs. Le budget inscrit en 2009 dans le cadre du PITE s'est élevé à 3,77 M€ pour l'année 2009 (montant LFI).

### **3. Perspectives et orientations pour 2010 :**

L'année 2010 sera la deuxième année de gestion du plan chlอร์ดécone dans le cadre du PITE. 2,935 M€ ont été inscrits à ce titre dans le projet annuel de performance pour 2010.

Par ailleurs, la délégation générale à l'outre-mer continuera à suivre avec attention l'impact des mesures de protection sur l'activité agricole, aquacole et sur la pêche ainsi que l'accompagnement des producteurs qui devraient être amenés à réorienter leur activité. Un budget prévisionnel 306 167 € sera, en outre, versé dans le PITE en 2010 en faveur de l'action JAJA.

Direction générale de la Concurrence, de la Consommation  
et de la Répression des fraudes

**1. Rôle de la DGCCRF dans le plan d'actions chlordécone 2008/2010**

Depuis 2002, les unités départementales de la Martinique et de la Guadeloupe ont mis en place un plan de prélèvements de différentes espèces végétales produites localement et qui sont commercialisées aux Antilles. De 2002 à 2008, 1627 prélèvements de fruits et légumes ont été effectués. Le bilan des analyses réalisées pour la DGCCRF par le Service Commun des Laboratoires (SCL) affiche une sensible amélioration des résultats sur la période précédant la mise en œuvre du plan d'actions chlordécone.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions chlordécone, l'action de la DGCCRF s'articule autour de 2 axes :

1. le premier répressif, avec le renforcement des actions de contrôle sur les denrées alimentaires (*actions 4 et 20*) ;
2. le second concerne le travail engagé avec les professionnels pour améliorer l'information des consommateurs sur l'origine des produits (*action 29*).

**2. Principales réalisations en 2009**

1) Le **renforcement des actions de contrôle** (action 20) a pour pendant le renforcement de la capacité d'analyse du Service Commun des Laboratoires (SCL). À cette fin, au titre de l'action 4, la section pesticides du laboratoire du SCL de Jarry a été mise en place et équipée en 2008. La phase de validation en doublon avec le laboratoire de Massy est achevée et le laboratoire du SCL de Jarry est opérationnel depuis septembre 2009.

Au stade de la mise en marché, la DGCCRF a augmenté significativement le nombre de prélèvements programmés dans le cadre des plans de surveillance et de contrôle « pesticides » de la DGCCRF (passage de 200 par département en 2007 à 540 en 2009).

Les contrôles sont ciblés sur les 7 végétaux contributeurs (*carotte, tomate, concombre, melon, igname, patate douce, dachine*), des légumes racines d'importation ou locaux ainsi que sur la canne à sucre et le sucre.

## Résultats des contrôles au 1<sup>er</sup> novembre 2009

Pour les deux départements de Martinique et de Guadeloupe, 850 échantillons ont été prélevés dans le cadre des plans de surveillance et de contrôle et 628 analysés.

En Martinique, 436 échantillons ont été prélevés. Sur les 317 analyses effectuées, 5 non conformités sont liées à des dépassements de la LMR harmonisée de chlordécone.

En Guadeloupe, 414 échantillons ont été prélevés. 8 des 311 échantillons analysés présentent un dépassement de la LMR harmonisée de chlordécone.

Malgré l'augmentation des non conformités constatée en 2009, principalement due à l'abaissement des LMR de chlordécone, les résultats des plans de contrôle et de surveillance de la DGCCRF entre 2002 et 2009 montrent globalement **l'amélioration de la qualité et de la sécurité des denrées végétales mises en marché aux Antilles**. La diminution des taux de non-conformité résulte à la fois des **mesures de prévention** mises en œuvre par les administrations concernées, des **suites contentieuses** mises en œuvre par la DGCCRF depuis plusieurs années, ainsi que des **actions d'information et de conseil** à l'égard des opérateurs locaux.

2) L'autre axe de travail de la DGCCRF dans le cadre du plan d'actions chlordécone est d'**améliorer l'information du consommateur** (action 29) sur les produits mis sur le marché, notamment par l'affichage de l'origine des produits sur les lieux de vente.

Aujourd'hui les professionnels n'ont aucune obligation réglementaire d'afficher le résultat des analyses de sol sur les lieux de vente. Par ailleurs, l'affichage de l'origine des produits non normalisés n'est obligatoire que pour les produits importés (arrêté du 20 juillet 1956). C'est ainsi que pour les 7 produits contributeurs qui avaient été définis par l'arrêté ministériel du 10 octobre 2005, 3 d'entre eux dachine (madère pour la Guadeloupe), patate douce et igname ne sont pas soumis à l'obligation d'affichage de l'origine s'ils proviennent de Martinique ou de Guadeloupe.

Il convient de s'appuyer sur la démarche volontaire des professionnels, clairement expliquée aux consommateurs. Cette démarche volontaire présente l'intérêt de valoriser les filières locales qui disposent à cet égard de signes de qualité, tels que l'IGP « banane montagne » déposée dans les deux départements des Antilles, ou par la certification, comme l'affiliation d'un groupement de producteurs martiniquais (Banamart) à Globalgap, Agriculture raisonnée et à Tesco.

Les services de la DGCCRF se sont également rapprochés des organisations professionnelles pour déterminer les conditions de mise en œuvre de cette procédure d'information.

Ainsi, en Martinique, à l'initiative des services locaux de la DGCCRF, deux conventions de subvention ont été signées avec la plus importante



coopérative de maraîchers, la SOCOPMA (SOciété COoPérative des MARaîchers), qui regroupe environ 250 producteurs.

Ces subventions permettront à la SOCOPMA de disposer d'un logiciel de traçabilité interne assurant l'identification des lots de fruits et légumes commercialisés, et également de s'équiper d'un matériel permettant le conditionnement en unités de vente au consommateur des légumes racines et autres produits contributeurs, unités de vente comportant un étiquetage informatif garantissant des produits exempts de chlordécone.

### **3. Perspectives et orientations pour 2010 (actions 4, 20 et 29)**

1) La DGCCRF maintiendra ses contrôles sur les denrées alimentaires commercialisées aux Antilles. Cependant, au regard des résultats observés depuis les dernières campagnes de contrôles, le nombre de prélèvements programmés devrait être équivalent en 2009 et 2010.

Par ailleurs, la phase de validation en doublon du laboratoire de Jarry avec le laboratoire de Massy est achevée. Le laboratoire du SCL de Jarry effectuera les analyses des prélèvements réalisés par les services des douanes, de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et de la protection des végétaux.

Un volume de 900 analyses réalisables à Jarry, sur les 1080 prélèvements programmés par la DGCCRF dans le cadre de ses plans de surveillance et de contrôle « pesticides » (cf. action 20), est prévu en 2010. Le SCL fonctionnant en réseau, le complément des analyses sera réalisé par le laboratoire du SCL de Massy.

Toutefois, afin d'assurer ces analyses supplémentaires pour les Antilles, un équipement du laboratoire de Massy est indispensable et devra être financé dans les meilleurs délais.

Pour faire suite aux conclusions de la mission d'appui technique sur l'équipement et le renforcement des capacités d'analyses des laboratoires des deux départements antillais concernant le chlordécone, le SCL réalisera les analyses de chlordécone sur les produits d'origine végétale pour l'ensemble des administrations partenaires. Le coût de ces analyses supplémentaires et du transport des échantillons de végétaux devra être financé par les crédits du PITE.

2) En Martinique, le protocole d'accord entre les services locaux de la DGCCRF et la SOCOPIA, visant à améliorer l'information du consommateur par une meilleure traçabilité des produits, a abouti à la signature de deux conventions de subventions d'équipements.

Cette démarche sera poursuivie en 2010, auprès d'autres structures professionnelles concernées, dans les deux départements des Antilles.

*Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture*

**1. Rôle en 2009 du ministère/DPMA dans le plan chlordécone 2008-2010 :**

Le plan d'action prévoit plusieurs actions au sein de l'axe 3-6 qui relèvent de la compétence de la DPMA.

- action 32: assurer la conformité de la production piscicole ;
- action 33: en cas d'impossibilité de poursuite de l'activité des aquaculteurs concernés, examiner leur reconversion vers d'autres activités ;
- action 34: identifier les sites où l'eau n'est pas contaminée afin de permettre la réinstallation des exploitations aquacoles touchées.

Les organismes de recherche (IFREMER, CEMAGREF) sont associés sur ces actions ainsi que les services déconcentrés du MAP et du MEEDDM.

**2. Principales réalisations en 2009 :**

Axe 3-6 : Assurer une alimentation saine et gérer les milieux contaminés : prendre en compte les conséquences pour l'aquaculture et la pêche.

1-Réalisation des actions 32-33-34 en aquaculture.

Pour continuer d'aider les aquaculteurs continentaux en arrêt de commercialisation dans leur démarche de reconversion, un médiateur, membre du Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux, a été nommé.

2- Gestion des espèces d'intérêt halieutique contaminées

Les études sur la faune d'intérêt halieutique de 2008 ont montré des dépassements de seuils pour quelques espèces en Guadeloupe et en Martinique. Dans l'attente d'un avis de l'AFSSA sollicité en juillet 2009, le MAAP a demandé aux préfets de Guadeloupe et de Martinique, la prise d'arrêtés préfectoraux portant interdiction de commercialisation et de consommation pour les espèces et les zones incriminées, signés respectivement les 23 et 22 septembre 2009.

Ces mesures, même si elles n'ont porté que sur une faible production, ont perturbé le marché.

Une action pour prendre en compte les besoins d'accompagnement des pêcheurs relatifs à la restauration de la confiance des consommateurs en améliorant la traçabilité et la valorisation des produits sains locaux a donc été mise en place (nouvelle action 41).

Par ailleurs, une étude sur les conséquences socio-économiques pour les pêcheurs, des interdictions de commercialisation des espèces contaminées

en Martinique est engagée avec le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de cette région.

### **3. Perspectives et orientations pour 2010 :**

Un développement de l'action d'accompagnement des pêcheurs est programmé.

## **1. Contexte**

Le plan d'action interministériel « chlordécone » 2008-2010 prévoit plusieurs actions directement liées à la gestion du risque sanitaire, dont la plupart étaient lancées depuis 2003 ou concernant le suivi des agriculteurs touchés par une pollution de leurs terres par la chlordécone :

- Action 1 : Système d'information géographique-cartographie,
- Action 20 : Plans de surveillance et de contrôle des denrées alimentaires,)

## **3. Avancement des actions**

### **2.1 Action 1 : Système d'information géographique – Cartographie**

Deux cartographies des sols potentiellement contaminés en Guadeloupe (INRA - SPV) et en Martinique (BRGM - IRD) ont permis d'établir un zonage de la présence potentielle de chlordécone dans les sols aux Antilles.

Ces cartographies ont depuis été ponctuellement validées à l'aide d'analyses de sols faites dans le cadre des plans de surveillance (analyses avant mise en culture, arrêtés préfectoraux de 2003) et des opérations de recherche (INRA, CIRAD). Elles n'ont toutefois qu'une valeur prédictive de risque et ne peuvent servir à prendre une décision relative à la gestion des sols (mise en culture de plantes sensibles) sans analyse de la parcelle concernée.

La DAF Martinique est pilote pour la création d'un SIG interrégional

- En Martinique, les données sont pour l'instant détenues par chacun des partenaires, la majorité étant détenue par la Chambre d'agriculture pour le compte des agriculteurs ayant demandé un autocontrôle de leurs parcelles. Si la DSDS, la DAF et la Recherche disposent de données géoréférencées, ce n'est pas le cas de la Chambre d'agriculture qui a jusqu'en 2009 refusé de procéder à un repérage GPS, malgré les consignes données.
- En Guadeloupe, qui a démarré deux ans plus tard, la DAF détient la plupart des données sous forme numérique.

En raison des événements sociaux, de la mise en place tardive du PITE (crédits reçus à la DAF en juillet 2009, et surtout de l'audit SAFER conduit en 2009 qui a bloqué les opérations commencées en COPIL GREPHY dès octobre 2008), la convention 2009 passée avec le BRGM (sous-traitance pour la numérisation SAFER) n'a pu être signée que fin 2009. Cette situation, a engendré un important retard dans le planning de travail pour cette année

Au niveau national, l'AFSSET a présenté au CPN chlordécone du 1<sup>er</sup> juillet 2009 une note méthodologique relative au SIG chlordécone. Cette note a été suivie d'une réunion technique de coordination le 18 septembre 2009, concernant notamment le problème de la confidentialité des données.



## 2.2 Action 20 : Plans de surveillance (PS) et de contrôle (PC) des denrées alimentaires produites, consommées ou mises sur le marché :

*Denrées animales (DSV).*

<i>Département</i>	<i>Nombre échantillons</i>	<i>Animaux terrestres</i>	<i>Produits de la pêche</i>
<i>971 (DSV Guadeloupe)</i>	<i>Prévu</i>	<i>250</i>	<i>250</i>
	<i>Réalisé</i>	<i>233</i>	<i>455</i>
<i>972 (DSV Martinique)</i>	<i>Prévu</i>	<i>250</i>	<i>250</i>
	<i>Réalisé</i>	<i>248</i>	<i>180</i> <i>(+ 104 à réaliser au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2010)</i>

*Bilan au 31/12/2009*

- DDSV de Guadeloupe  
En ce qui concerne les produits terrestres, la totalité des prélèvements sur bovins a été analysée. 2 prélèvements se sont révélés non conformes sur les 120 animaux testés. Les résultats des analyses volailles / lapins et œufs devraient être disponibles début 2010.  
Pour les produits de la mer, 258 résultats sont parvenus et concernent le plan de contrôle, parmi lesquels 82 sont supérieurs à la LMR (soit 32% des échantillons analysés).  
Les résultats d'analyses portant sur les autres échantillons sont attendus au 1<sup>er</sup> trimestre 2010.
- DDSV de Martinique  
500 échantillons étaient initialement prévus au plan de contrôle et de surveillance 2009 ; 61 échantillons supplémentaires ont été ajoutés en fin d'année, pour renforcer l'échantillonnage et conforter les mesures prises par l'arrêté préfectoral de suspension de pêche du 22 septembre 2009. Soit au total, 561 échantillons prélevés, répartis entre 250 produits terrestres (bovins, ovins, caprins, porcins et produits laitiers), 284 produits de la pêche (dont 104 prévus entre janvier et mars 2010) et 27 denrées importées pays tiers, en aquaculture et dans les restaurants).  
Concernant les animaux terrestres, la totalité des prélèvements a été analysée. Un gros bovin a présenté des teneurs en chlordécone supérieure à la LMR ; l'enquête de traçabilité n'a pas permis de déterminer la source de contamination.

Compte tenu des incertitudes liées aux conditions climatiques, des difficultés à prélever certaines espèces (prédateurs) et de l'augmentation du nombre de prélèvements en fin d'année, le plan n'a pu être finalisé en fin 2009 pour les produits de la pêche en Martinique. Les prélèvements seront terminés en fin mars 2010. A la fin 2009, 8 échantillons de produits de la pêche (poissons et crustacés) sont non conformes (supérieurs à la LMR de 20 µg/kg de poids frais).

### *Denrées végétales (DAF-SPV).*

Les analyses des SPV avaient pour but de contrôler l'application de la maîtrise de la qualité des denrées végétales en application de la réglementation en vigueur dite du paquet hygiène et de collecter des données d'analyse des cultures alimentaires réputées sensibles comme les légumes racines, les tubercules, les cucurbitacées, les poireaux, les salades, les cives (plans de contrôle) et non sensibles telles que l'arboriculture fruitière, les solanacées, les pois, les choux, l'ananas, les passiflores, le gombo, le céleri (plans de surveillance), en collaboration avec la recherche agronomique pour établir les référentiels de transfert sol plante : des prélèvements de sol sont donc systématiquement associés aux prélèvements de végétaux.

<i>Département</i>	<i>Nombre échantillons</i>	<i>PS</i>	<i>PC</i>
<i>971 (DDSV Guadeloupe)</i>	<i>Prévu</i>	<i>170</i>	<i>70</i>
	<i>Analysé</i>	<i>170</i>	<i>70</i>
<i>972 (DDSV Martinique)</i>	<i>Prévu</i>	<i>180</i>	<i>80</i>
	<i>Analysé</i>	<i>191</i>	<i>82</i>

- La DAF/SPV de Guadeloupe avait programmé 70 prélèvements de contrôles en exploitations agricoles produisant des légumes racines, tubercules, cives, poireaux et salades et 170 prélèvements de surveillance dans le secteur de production de l'arboriculture fruitière, des solanacées, des pois, des choux, des ananas, des passifloracées, des gombos, des herbes condimentaires et des céleris. Au 31 décembre, les plans de contrôle et de surveillance ont été réalisés à 100%.

- sur les 70 analyses réalisées sur les prélèvements du plan de contrôle, 10 ont montré une contamination en chlordécone supérieure à la LMR (2 cives, 3 ignames, 2 malangas, 2 madères, 1 salade)
- sur les 170 prélèvements du plan de surveillance, 164 résultats d'analyses n'étaient disponibles qu'au 5 janvier 2010 (dont l'exploitation est en cours): sur 7 échantillons la chlordécone a été détectée à un niveau inférieur à la LMR (3 graminées, 1 citron, 2 persils, 1 thym)

- La DAF/SPV de Martinique avait programmé 80 prélèvements de contrôles en exploitations agricoles produisant des légumes racines, des tubercules, des cives, des poireaux, des salades, et des cucurbitacées et 180 prélèvements de surveillance dans le secteur de production de l'arboriculture fruitière, de solanacées, de bananes, de pois, de choux, d'ananas, de passifloracées, de gombos, des herbes condimentaires des céleris et sur des prairies artificielles ou naturelles.

Au 31 décembre 2009, 82 parcelles/exploitants ont été contrôlées et 191 prélèvements de surveillance ont été effectués, dépassant ainsi les objectifs fixés.



Sur les 82 récoltes contrôlées, 3 se sont révélées non conformes, et ont conduit à la destruction totale des denrées concernées.

Sur les 150 résultats d'analyses de matrices végétales disponibles à ce jour en plan de surveillance, seuls 3 ont révélé une contamination faible (1 banane jaune traces >LQ, 1 agrume à 12 µg/kg et 1 concombre à 20µg/kg), et aucune non-conformité n'a été relevée.

## **1. Rôle du ministère en 2009 dans le plan chlordécone 2008-2010 :**

Le MESR est particulièrement impliqué dans les actions de recherche agro-environnementales relatives à l'axe 1 « Renforcer la connaissance des milieux » et l'axe 3 « Assurer une alimentation saine et gérer les milieux contaminés ».

Les actions sont confiées aux organismes de recherche, réunis au sein du programme 187 de la MIRE. Le CIRAD et l'INRA sont les opérateurs les plus concernés, et pour certaines actions bénéficient de l'appui du CEMAGREF, de l'IRD ou de l'Ifremer.

La Direction générale pour la recherche et l'innovation (DGRI) a obtenu, fin décembre 2008, un dégel de crédits sur ce programme 187 lui permettant de couvrir la totalité de sa contribution financière prévue pour les 3 années du plan d'action.

La DGRI, membre du comité de pilotage du programme « Contaminants, Ecosystèmes, Santé » de l'ANR, a veillé au maintien de l'inscription du Plan d'action chlordécone comme document de référence dans l'appel à projets 2010. La réduction durable des risques liés à la contamination exige l'acquisition de nouvelles connaissances dans tous les domaines scientifiques concernés. Les organismes de recherche sont donc fortement encouragés à soumettre leurs idées sous forme de projets élaborés.

## **2. Principales réalisations en 2009 :**

Dans le cadre de l'axe 1, les travaux préalables à l'engagement de deux actions en 2010 ont été assurés, tant en ce qui concerne la préparation du séminaire scientifique international que sur l'évaluation du potentiel de contamination des productions par l'irrigation.

Les connaissances ont progressé sur les diverses modalités du transfert de la molécule des sols pollués vers les autres milieux. Elles devraient permettre d'envisager des dispositifs techniques pour réduire ces transferts.

La mise au point d'une méthode analytique rapide pour le dosage de la chlordécone se poursuit, notamment avec l'équipement d'un laboratoire du CIRAD en Martinique.

Concernant l'axe 3, l'élaboration des référentiels pour gérer le risque de transfert sol-plante a progressé, avec une bonne hiérarchisation des risques selon les cultures. Cependant il convient encore d'accumuler des données pour prétendre traduire, pour l'ensemble des situations de culture rencontrées, les LMR produits en LM sol.

### **3. Perspectives et orientations pour 2010 :**

Cette troisième année va permettre de combler les derniers retards pris sur certaines actions.

Le séminaire scientifique international sur les perspectives de recherche relatives à la dépollution des sols, programmé courant mai, sera une étape importante du volet agro-environnemental du Plan. Il conditionnera l'orientation future des recherches dans ce domaine : techniques de dépollution versus meilleure gestion et utilisation des sols contaminés pour réduire les transferts vers l'eau (les autres milieux) et les plantes.

Avant cette échéance proche, il n'est pas souhaitable d'engager des projets lourds de recherche-développement sur le terrain. En revanche toutes les recherches à caractère plus fondamental [ANR, AIP INRA (microbiologie chlordécone), autres ...] ne peuvent que contribuer à enrichir la réflexion prospective.

# MINISTRE DE LA SANTE ET DES SPORTS (MSS)

## Direction générale de la santé

### **1. Rôle du ministère**

Le MSS est particulièrement impliqué dans les actions visant à mieux connaître l'exposition des populations et les conséquences sur la santé (axe 2 du plan) ainsi que dans celles visant à améliorer le pilotage et la communication (axe 4 du plan). Il contribue financièrement à la mise en œuvre de ces actions, à hauteur de 712 000 euros en 2009, soit un total de 6 408 500 euros pour les deux premières années du plan.

### **2. Principales réalisations en 2009**

Le MSS a soutenu financièrement les agences et organismes scientifiques pilotent dans plusieurs actions du plan d'action chlordécone, en particulier l'AFSSA, l'AFSSET, l'InVS et l'Inserm, dont il assure la tutelle ou la cotutelle.

#### Axe 1 : connaissance des milieux

Le MSS a donné suite à la mission sur les laboratoires d'analyses en Martinique et en Guadeloupe confiée à un membre du Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux. Le rapport a été remis en février 2009. Suite à ce rapport, les laboratoires audités de Martinique et de Guadeloupe ont été informés d'un financement en équipement et formation du personnel par courrier de la Direction générale de la santé du 16 juin 2009. Une réunion interministérielle a été sollicitée pour faire acter la répartition des crédits.

#### Axe 2 : mieux connaître l'exposition des populations et les conséquences sur la santé

a) Améliorer la connaissance des risques pour la santé :

- poursuite de l'étude Ti moun sur l'incidence de l'exposition au chlordécone sur les issues de grossesse et sur le développement des enfants (INSERM) ; les résultats sont attendus pour début 2010 ;
- poursuite de l'étude Karusprostate sur les conséquences de l'exposition au chlordécone sur le cancer de la prostate (INSERM) ; les résultats sont attendus pour début 2010 ;
- poursuite de l'étude de caractérisation du risque lié à l'exposition alimentaire de la population antillaise aux résidus de pesticides (AFSSA) pour laquelle un bilan d'étape a été publié par l'AFSSA le 30 novembre 2009 sur la sélection des substances prioritaires ; un rapport de l'AFSSA est attendu pour mai 2010 ;
- finalisation de l'étude sur l'exposition alimentaire au chlordécone des nourrissons et des jeunes enfants (AFSSA) ; les résultats sont attendus en 2011 ;

- renforcement de la surveillance des cancers (registres) par la création d'un registre des cancers en Guadeloupe (avis favorable CCTIRS d'avril 2009 / autorisation CNIL de juin 2009) et le renforcement du registre des cancers en Martinique ;

- création d'un registre de malformations congénitales des Antilles début 2009, avec les fonds du plan chlordécone, versés par l'InVS au CHU de Fort de France où il est hébergé. Il a reçu l'agrément du CCTIRS en avril 2009 et l'autorisation de la CNIL en juin 2009 et devrait demander sa qualification en 2010 ;

- renforcement du dispositif de toxicovigilance (InVS) avec la mise en place de convention entre l'InVS et les CHU de Fort de France et de Pointe à Pitre pour financer des postes d'épidémiologistes et de toxicologues, la coordination scientifique du dispositif est confiée à la CIRE Antilles Guyane, et la coordination administrative, logistique et toxicologique du centre de toxicovigilance, est assurée par le CHU de Fort de France ; la mission déléguée sur place a rendu son rapport en juillet 2009.

b) Remise le 16 octobre 2009 aux Directeurs généraux de la santé et de l'InVS et au président de l'Inserm des premières conclusions du rapport du Comité scientifique international du volet santé du plan, chargé de faire des propositions pour mieux répondre aux attentes en termes de connaissances et de prévention du risque. Présidé par le Professeur William Dab, président du conseil scientifique du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), ce comité est composé de 14 scientifiques, toxicologues ou spécialistes en santé environnementale. Les 12 recommandations du rapport feront l'objet de débats locaux, avant d'être rendus publics en 2010.

c) Renforcement des mesures de protection de la population notamment les auto-consommateurs qui sont les plus exposés par la poursuite des programmes Jafa au niveau local.

#### Axe 4 : améliorer la communication

- Le gouvernement s'est engagé à assurer une totale transparence sur la situation environnementale et sanitaire. Les données publiques sur la contamination et les effets sur la santé sont en ligne sous une forme synthétique et accessible ([www.chlordecone-infos.gouv.fr](http://www.chlordecone-infos.gouv.fr)) (AFSSET).

- L'INPES a publié en avril 2009 une étude sur les connaissances, les perceptions et les comportements de la population antillaise vis-à-vis des risques liés au chlordécone (étude KAPB).

### **3. Perspectives et orientations pour 2010**

Le MSS poursuivra les actions mises en place en 2008 et 2009 et mettra en œuvre les recherches complémentaires et les actions de veille et de surveillance de l'impact sanitaire des pesticides qui seront proposées par le comité scientifique, suite aux débats de concertations, début 2010.

Il préparera en liaison avec l'INSERM la communication sur les premiers résultats des études santé (*Ti moun*, enquête sur incidence de l'exposition au chlordécone sur les issues de grossesse et sur le développement des enfants ;

*Karuprostate*, enquête sur les conséquences des expositions au chlordécone sur l'incidence du cancer de la prostate) qui devraient être rendus publics début 2010.

Le MSS prévoit de mettre en place, en 2010, un programme similaire au programme JAFA pour les produits de la mer afin d'apporter conseils et recommandations de consommations aux auto-consommateurs de produits de la mer.

Le budget prévisionnel pour 2010 pour le MSS est de 1 156 167 euros soit un total, pour la durée du plan d'action 2008-2010, de 7 565 477 euros.

# PREFECTURE DE GUADELOUPE

## 1. Rôle en 2009 de la préfecture dans le plan chlordécone 2008-2010 :

La préfecture de Guadeloupe met en œuvre les actions du plan chlordécone de niveau local, du ressort des services déconcentrés de l'Etat, coordonnés par le chargé de mission interrégional. Elle a participé à ce titre à la mise en œuvre du Programme interministériel territorial de l'Etat (PITE chlordécone).

Elle assure l'animation du forum pesticides, destiné à faciliter les échanges avec les associations de défense des consommateurs et de l'environnement, ainsi que la communication locale d'accompagnement du plan chlordécone.

## 2. Principales réalisations en 2009 :

L'action de nombreux services a été réduite suite aux événements sociaux du début de l'année 2009, et n'a pas permis d'atteindre tous les objectifs fixés.

### - **Axe 1 : Renforcer la connaissance des milieux :**

- Suivi de la contamination des eaux par les pesticides sur 10 cours d'eau de Basse-Terre et sur 9 points d'eau souterraine (2 sources AEP, 5 forages AEP et 2 piézomètres) en Grande-Terre, Basse-Terre, la Désirade et Marie-Galante.
- Diagnostic de la contamination des organismes marins autour de la Basse-Terre dans le cadre du plan de surveillance et de contrôle de la DSV avec l'appui de l'IFREMER. La contamination de la faune apparaît en relation étroite avec les caractéristiques des biotopes. Les concentrations les plus élevées ont été relevées au pied des bassins versants contaminés. La contamination diminue avec l'hydrodynamisme et l'éloignement des sources de contamination. Une contamination diffuse peut toutefois affecter également les plateaux insulaires. Les espèces les plus contaminées sont celles vivant en relation étroite avec les sédiments.

### - **Axe 2 : Réduire l'exposition et mieux connaître les effets sur la santé :**

#### **Plans de surveillance et de contrôle :**

##### Produits d'origine végétale.

La DDCCRF de Guadeloupe a programmé 540 prélèvements (contre environ 340 en 2008) axés principalement sur la recherche de résidus de produits organochlorés (chlordécone), dont 30% sur importations. Au total, 483 prélèvements ont été effectués en 2009 dont 17% sur des produits

importés. Au 6 janvier 2010, sur les 268 résultats connus, 10 échantillons présentent un dépassement de la LMR de chlordécone (produits locaux uniquement). 3 arrêtés préfectoraux portant suspension des activités de production, commercialisation et distribution à titre gratuit ont été pris. Pour les 7 autres produits les enquêtes sont en cours.

La DAF/SPV a programmé 70 contrôles d'exploitations agricoles (racines, tubercules, cives, poireaux, salades) et 170 prélèvements de surveillance (arboriculture fruitière, solanacées, pois, chou, ananas, passifloracées, gombo, herbes condimentaires, céleri). Au 31 décembre 2008, les plans de contrôle et de surveillance sont réalisés à 100%.

- sur les 70 analyses réalisées sur les prélèvements du plan de contrôle, 10 ont montré une contamination en chlordécone supérieure à la LMR (2 cives, 3 ignames, 2 malangas, 2 madères, 1 salade)
- sur les 170 prélèvements du plan de surveillance, 164 analyses sont revenues au 5 janvier : sur 7 échantillons la chlordécone a été détectée à un niveau inférieur à la LMR (3 graminées, 1 citron, 2 persils, 1 thym)

#### Produits d'origine animale.

La DSV a programmé 300 analyses en plan de contrôle et 200 analyses en plan de surveillance. 340 prélèvements complémentaires dans le secteur de la pêche et 70 prélèvements complémentaires de foie de bovin ont été réalisés en 2009 afin de renforcer la connaissance de la contamination des produits d'origine animale en Guadeloupe. Au 6 janvier 2010, 385 échantillons d'organismes marins et 304 échantillons d'animaux terrestres ont été expédiés aux différents laboratoires.

- Concernant les animaux terrestres, sur 304 résultats parvenus soit 100% des envois seuls deux bovins (144 et 118 µg/kg de PF) et 2 foies (66 et 57µg/kg de PF) présentent un niveau de contamination supérieur à la norme réglementaire de 20 µg/kg de PF.
- Concernant les animaux marins, les 217 résultats parvenus soit 56% des envois confirment la contamination à un niveau supérieur à la LMR de certaines espèces de poissons issues de certaines zones maritimes de la Guadeloupe. A ce niveau d'avancement, la zone la plus contaminée est le sud-est de la Basse-terre avec 9 espèces mais le nombre d'échantillons disponibles pour les autres zones reste encore actuellement limité.

#### **Actes réglementaires à visée préventive :**

Arrêté préfectoral du 22 décembre 2009 portant à 5 mois la suspension à titre temporaire la pêche et la commercialisation de certaines espèces de poissons et crustacés dans certaines zones maritimes de la Guadeloupe prescrite par l'arrêté du 23 septembre 2009.

#### **Jardins familiaux :**

Le programme est passé au stade du terrain en avril 2009. 9261 bâtiments ont été enquêtés début janvier 2010, soit 58 % du nombre total de bâtiments à enquêter.



Près de 50 % des enquêtes sont sans suite: logements vides, bâtiments non concernés (hangar, ruine, ...), abandon après 3 passages infructueux de l'enquêteur, refus d'enquête.

Le dispositif mis en place a permis ainsi la réalisation de 4716 enquêtes en porte à porte et 499 prélèvements de sol pour analyse (env. 11 % des foyers enquêtés).

Début janvier, 246 prélèvements ont été analysés. Près de 40% des prélèvements de 0 à 30 cm de profondeur présentent une teneur en chlordécone supérieure à 100 µg/kg de sol sec.

Le lancement de la phase d'accompagnement des foyers ayant un jardin contaminé à plus de 100 µg/kg est prévu début février 2010.

Des opérations de promotion de la consommation des fruits et légumes locaux ont lieu pour limiter le risque de détournement des produits du jardin.

**Laboratoires** : celui du Service commun des laboratoires (SCL) du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique situé à Jarry réalise les analyses de la chlordécone dans les matrices végétales, l'objectif étant fixé à 350 analyses pour 2009. Des difficultés techniques n'ont pas permis de l'atteindre à 100%. En fin d'année, 225 analyses ont été réalisées.

Le laboratoire de l'Institut Pasteur de Guadeloupe est désormais en mesure de réaliser les analyses de sol en chlordécone.

- **Axe 3 : produire une alimentation saine et gérer les milieux contaminés :**

La section spéciale chlordécone de la Commission départementale d'orientation agricole a validé une stratégie de conseil pour les exploitations touchées par la contamination de leurs terres par la chlordécone, et une liste de cultures possibles sur les sols contaminés et une liste des cultures déconseillées sur sols moyennement ou fortement contaminés. 126 diagnostics réalisés par la chambre d'agriculture sont en cours d'instruction.

Les mesures financières envisagées ne sont pas toutes consolidées, ne permettant pas à l'action 26 d'aboutir à un accompagnement complet des agriculteurs touchés par la pollution.

- **Axe 4 : Améliorer la communication :**

Une agence de communication commune a été recrutée pour l'accompagnement du plan chlordécone par les Groupements régionaux de santé publique de Guadeloupe et de Martinique. Un plan de communication est en préparation. Un cycle de points presse périodiques a été lancé le 23 septembre et un dossier de presse complet sur l'avancement du plan chlordécone a été préparé à cette occasion. La problématique pêche et la prise des mesures afférentes a quelque peu bousculé le tableau de marche de la communication.

Le forum pesticides destiné aux associations a été réuni en fin d'année, le point d'avancement du plan chlordécone a été présenté par les services de l'Etat.

**3. Perspectives et orientations pour 2010 :**

Poursuite de l'échantillonnage renforcé sur la production halieutique, pour définir les mesures de prévention nécessaires en concertation avec les marins-pêcheurs.

Elaboration et mise en œuvre du plan de communication dans un cadre concerté avec les organisations professionnelles et les associations.

Lancement d'un débat avec les professionnels de santé sur le thème chlordécone et santé, s'appuyant sur les recommandations du conseil scientifique et accompagnement de la sortie des résultats de l'étude Karu-prostate.

## **1. Rôle en 2009 de la préfecture dans le plan chlordécone 2008-2010 :**

La préfecture de Martinique met en œuvre les actions du plan chlordécone de niveau local, du ressort des services déconcentrés de l'Etat, coordonnés par le chargé de mission interrégional. Elle assure la coordination de la mise en œuvre du Programme interministériel territorial de l'Etat au niveau interrégional (PITE chlordécone).

7 actions du plan chlordécone, de mise en œuvre locale, relèvent depuis le début de l'année 2009 d'un financement par le Programme interministériel territorial de l'Etat. Le préfet de Martinique, responsable du Budget opérationnel de programme, s'appuie sur un comité de pilotage et le chargé de mission interrégional pour répartir les crédits entre les services délégataires. Il peut désormais privilégier le financement d'actions prioritaires en cours d'exercice budgétaire.

La préfecture assure l'animation du forum pesticides, destiné à faciliter les échanges avec les associations de défense des consommateurs et de l'environnement, ainsi que la responsabilité de la communication locale d'accompagnement du plan chlordécone.

## **2. Principales réalisations en 2009 :**

### **- Axe 1 : Renforcer la connaissance des milieux :**

La première tranche de la collecte des données cartographiques pour la constitution d'un système d'information géographique des parcelles contaminées pour la Martinique et la Guadeloupe a été menée à bien ; une convention a été signée à cet effet avec le BRGM, maître d'œuvre de l'action 1 impliquant aussi la SAFER de Martinique.

Deux études ont conduit à la prise d'arrêtés de gestion des milieux concernés (cf axe 2).

- En eau douce, 3 campagnes réalisées dans le cadre d'une convention ONEMA-ODE sur 73 stations situées en amont, en aval ou en situation intermédiaire sur les cours d'eau ont mis en évidence une contamination des organismes vivants sur 96% des stations d'étude.
- Un diagnostic de la contamination des organismes marins autour de la Martinique réalisé par l'IFREMER et articulé avec le plan de contrôle DSV a fait apparaître une contamination de la faune en relation étroite avec les caractéristiques des biotopes. Les concentrations les plus élevées sont localisées dans les systèmes relativement fermés situés au pied des bassins versants contaminés, elles diminuent avec l'hydrodynamisme et l'éloignement des sources de contamination. Les

espèces les plus contaminées sont celles vivant en relation étroite avec les sédiments.

- **Axe 2 : Réduire l'exposition et mieux connaître les effets sur la santé :**

**Plans de surveillance et de contrôle :**

Produits d'origine végétale

La DDCCRF a programmé 540 prélèvements (contre environ 340 en 2008) axés principalement sur la recherche de résidus de produits organochlorés, dont 30% sur importations. Au total, 547 prélèvements ont été effectués en 2009 dont 16,5% sur des produits importés. Au 6 janvier 2010, sur les 435 résultats connus, 7 échantillons présentent un dépassement de la LMR de chlordécone (produits locaux uniquement). Les enquêtes sont en cours.

La DAF/SPV a programmé 80 contrôles d'exploitations agricoles (racines, tubercules, cives, poireaux, salades, cucurbitacées) et 180 prélèvements de surveillance (arboriculture fruitière, solanacées, banane, pois, chou, ananas, passifloracées, gombo, herbes condimentaires, céleri, prairies artificielles ou naturelles...). Au 31 décembre 2009, 82 parcelles/exploitants ont été contrôlées et 191 prélèvements de surveillance ont été effectués, dépassant ainsi les objectifs fixés.

Sur les 82 récoltes contrôlées, 3 se sont révélées non conformes, et ont occasionné des destructions totales. Sur les 150 résultats d'analyses de matrices végétales disponibles à ce jour en plan de surveillance, seuls 3 ont révélé une contamination faible (1 banane jaune traces >LQ, 1 agrume à 12 µg/kg et 1 concombre à 20µg/kg), et aucune non-conformité n'a été relevée.

Produits d'origine animale

La DSV a programmé 560 analyses en plan de contrôle et de surveillance. 104 compléments d'échantillonnage ont été ajoutés aux 203 prélèvements initiaux sur le secteur de la production halieutique. Au 6 janvier 2010, 253 prélèvements ont été réalisés sur des denrées d'origine terrestre, et 232 sur des lots d'animaux aquatiques, dont 27 importés. A cette date, il reste donc 75 prélèvements sur des produits de la mer à réaliser sur les deux premiers mois de l'année 2010.

Sur les 74 résultats reçus concernant les produits d'origine terrestre, une seule non-conformité sur un gros bovin a été relevée.

Pour les produits de la mer et d'aquaculture, les premiers résultats reçus confirment la contamination de certaines espèces dans les baies identifiées en 2008 comme les plus contaminées.

**Actes réglementaires à visée préventive :**

Un arrêté d'interdiction de la pêche et la commercialisation de poissons et crustacés d'eau douce sur toute la Martinique pour une durée d'un an a été signé le 25 septembre 2009.

Un arrêté de suspension de la pêche et de la commercialisation de certaines espèces de poissons et crustacés dans des secteurs côtiers de Martinique a été signé le 22 septembre 2009.

#### **Jardins familiaux :**

Les enquêtes sont terminées sur 17 des 23 communes concernées. 16 463 visites de parcelles cartographiées comme à risque de contamination par la chlordécone et recelant un bâtiment, ont été effectuées au 31 décembre 2009. Les 2/3 des parcelles s'avérant sans résident, ont conduit à la réalisation de 7598 enquêtes au porte à porte et 780 prélèvements de sol pour analyse. Sur 522 résultats d'analyse reçus, 22% dépassent la valeur de 100 µg/kg de sol sec et 11 % dépassent la valeur de 250 µg/Kg de sol sec.

Le dispositif de soutien se met en place pour les foyers dont les sols dépassent un taux de chlordécone de 100 µg/kg de sol sec : des jardins ouvriers implantés sur des parcelles non contaminées, avec pour objectif d'en créer un par commune. Le premier jardin créole fonctionnant sur le principe des jardins ouvriers et la première épicerie solidaire ont été ouverts fin 2009.

Diverses actions de communication visant à faire connaître le programme ou à valoriser les légumes locaux ont été conduites auprès des écoles ou du grand public sur les marchés.

En décembre 2009 un séminaire a été organisé sur les jardins collectifs. A cette occasion, les premiers résultats des recherches menées dans le cadre du programme Jafa ainsi que sur les pratiques culturelles adaptées aux terrains contaminés, ont été présentés.

**Laboratoires :** pour mémoire, le laboratoire départemental de Martinique est en mesure de réaliser les analyses de chlordécone dans les matrices eau et sol depuis octobre 2009.

#### **- Axe 3 : produire une alimentation saine et gérer les milieux contaminés :**

La Commission départementale d'orientation agricole spécifique (section "accompagnement et suivi des exploitations touchées par la chlordécone") a validé une liste de cultures possibles sur les sols contaminés et une liste des cultures déconseillées sur sols moyennement ou fortement contaminés. 500 agriculteurs ont bénéficié de conseils, et 315 agriculteurs ont bénéficié d'un diagnostic global d'exploitation.

Les mesures financières envisagées ne sont pas toutes consolidées, ne permettant pas l'accompagnement complet des agriculteurs touchés par la pollution, prévu par l'action 26.

**Traçabilité :** Deux conventions de subvention ont été signées avec la plus importante coopérative de maraîchers, qui regroupe environ 250 producteurs. Un logiciel de traçabilité interne, et un matériel permettant le conditionnement des légumes racines et autres produits contributeurs, produiront un étiquetage informatif garantissant des produits exempts de chlordécone.

#### **- Axe 4 : Améliorer la communication :**

Une agence de communication commune a été recrutée pour l'accompagnement du plan chlordécone par les Groupements régionaux de santé publique de Guadeloupe et de Martinique. Un plan de communication est en préparation ; il s'appuiera sur des professionnels relais pour sa mise en oeuvre. Un dossier de presse complet sur l'avancement du plan chlordécone a été diffusé à la presse après la réunion du Groupe régional phytosanitaire (GREPHY) en novembre. La problématique pêche et la prise des mesures afférentes a cependant bousculé le tableau de marche de la communication, et donné lieu à la diffusion d'une plaquette mise à disposition des marins-pêcheurs, explicitant les mesures prises en matière de pêche dans certaines zones côtières.

Le forum pesticides destiné aux associations a été réuni en fin d'année, le point d'avancement du plan chlordécone a été présenté par les services de l'Etat.

### **3. Perspectives et orientations pour 2010 :**

Poursuite de l'échantillonnage renforcé sur la production halieutique, pour définir les mesures de prévention nécessaires en concertation avec les marins-pêcheurs.

Elaboration et mise en oeuvre du plan de communication dans un cadre concerté avec les organisations professionnelles et les associations.

Lancement d'un débat avec les professionnels de santé sur le thème chlordécone et santé, s'appuyant sur les recommandations du conseil scientifique et accompagnement de la sortie des résultats de l'étude Karu-prostate.